

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX,  
Le quatorze décembre,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 décembre et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le  
21 décembre 2022*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Anne DASSONVILLE, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT, Saïd LAOUADI, Laurent PASTOUR, Fabienne LEPERS, Adjointes au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD pour les délibérations 1, 22 et 24, Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 1, 22 et 24, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 1, 22 et 24, Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,  
Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Chantal LAHARNAR, ayant donné procuration à Francis VERCAMER  
Sabine HONORE, ayant donné procuration à Sabine HONORE

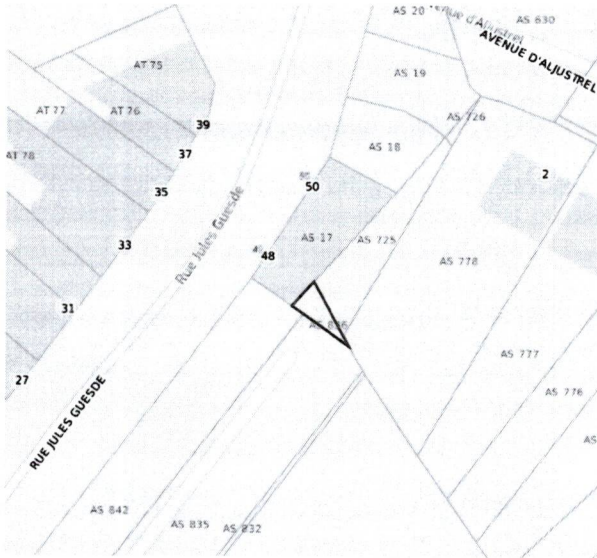
**ABSENTS**

Fatima KARRAD pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27  
Emmanuelle GUILLAIN pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27  
Thibaut THIEFFRY pour les délibérations 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 26 et 27  
Christelle DUTRIAUX  
Rafik BZIOUI



**DEL/2022/UR/122**  
**CESSION D'UNE PARCELLE RUE JULES GUESDE CADASTREE AS 836**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville est propriétaire de la parcelle cadastrée AS 836, située derrière le commerce Little Cécile rue Jules Guesde d'une superficie de 22m<sup>2</sup>.



Il rappelle que cette parcelle fut acquise par le passé pour permettre la création du parking ouvert dit « de la Girandière » le long de la rue Jules Guesde. À ce jour elle constitue un espace enclavé entretenu par la commune et fait partie de son domaine privé.

Il précise que M et Mme Tarnus Sing exploitants du commerce Little Cécile au 50 rue Jules Guesde ont sollicité Monsieur le Maire pour acquérir la parcelle susmentionnée.

Les collectivités territoriales, leurs groupements, leurs établissements publics et les personnes privées qui en dépendent sont tenus de consulter le Domaine pour connaître la valeur d'un bien préalablement à la réalisation de leurs opérations immobilières. Cette obligation est prévue par différentes dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Les cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers, quelle qu'en soit leur forme, sont soumis à la consultation préalable dès le premier euro et sans condition de montant.

La parcelle concernée d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> a été estimée à la somme de 1 euro.

Monsieur le Maire, afin d'entériner la cession de la parcelle susmentionnée, invite le Conseil Municipal à délibérer pour transférer la propriété de la parcelle mentionnée à usage d'espace vert et jardin à M et Mme Tarnus Sing qui supporteront les frais d'actes.

Vu l'avis des domaines en date du 13 juillet 2022,

Vu la demande de Monsieur et Madame Tarnus Sing en date du 16 juin 2022 par laquelle ils confirment leur volonté d'acquérir la parcelle au prix évalué par les domaines.

Vu l'avis conforme de la Commission Urbanisme et Travaux,

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- D'approuver la cession de la parcelle AS 836 pour 22 m<sup>2</sup> à M et Mme Tarnus Sing au prix de 1 € augmenté des taxes et frais d'acte à leur charge.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la régularisation de cette cession.
- D'autoriser Monsieur le Maire à mandater l'étude notariale « Duchange & Associés » située 9 rue du Maréchal Foch à Roubaix, pour la rédaction de l'acte de vente.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'V. ?'. To the left of the signature is a circular official stamp of the 'VILLE DE ROUBAIX'. The stamp features the city's coat of arms and the number '59410' at the bottom.